

Histoire de la civilisation moderne

M. Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur

Nous avons envisagé cette année dans le cadre du cours, l'histoire des minorités françaises, de leurs conflits avec la « grosse majorité », et plus encore de leur intégration souvent réussie à l'ensemble national, le tout pouvant se concevoir à deux niveaux. En premier lieu, il s'agit bien sûr des minorités linguistiques ; elles se localisent toutes, *ipso facto*, à la périphérie (certes largement conçue) du royaume puis de la République. Leur liste exhaustive inclut les Alsaciens-Lorrains de langue allemande, les Néerlandophones de Dunkerque et d'Hazebrouk ; les celtophones de Bretagne occidentale ; les Basques français du Labourd, de la Basse-Navarre et de la Soule ; les Nord-Catalans du Roussillon (Pyrénées orientales) ; les Corses ; les dialectophones de langue franco-provençale en Savoie et en Dauphiné ; enfin les Occitans, au midi d'une ligne approximative qui rejette vers le Sud Bordeaux, Limoges, Clermont-Ferrand, Valence et les Alpes de Provence ⁽¹⁾.

En second lieu, on pourrait évoquer diverses « minorités » d'un tout autre genre, et cela au sens que les publicistes anglo-saxons donnent à ce mot. Il s'agirait, dans cette deuxième hypothèse, de groupes maintes fois, mais pas nécessairement militants ; ils se rattachent à des entités ethniques, religieuses ou sexuelles ; elles ne disposent point, dans l'hexagone, d'un territoire particulier (à la différence des Savoyards, Corses, Basques, etc., que nous envisageâmes précédemment). Parmi ces groupes non strictement territoriaux, citons les Protestants, les Juifs, les Arméniens, les immigrés de toute sorte, européens (tels qu'Espagnols ou Polonais), mais aussi Maghrébins, Africains, Tamouls... ; et enfin deux catégories qui eussent étonné dans cette liste voici quelques dizaines d'années, mais que diverses militances récentes et principalement nord-américaines nous incitent à évoquer pour le coup : les homosexuels, et les femmes. Le statut militant de ceux-là ne fait de doute pour personne. Celles-ci, par contre sont légèrement majoritaires au plan démographique : mais l'expression particulière que le féminisme donne de leur situa-

(1) Nous excluons en revanche de cette enquête les divers faciès de la langue d'oïl, autrement dit de la francité proprement dite : Normands, Picards, Bourguignons, Champenois, etc.

tion ou de leurs demandes éventuelles n'intéresse activement qu'une minorité, certes visible.

Disons-le tout net : nous n'avons pas considéré, dans ce cours, le second niveau. Le destin des collectivités à dénomination religieuse fut traité antérieurement. Quant aux groupes à dominante sexuelle ou bien d'immigration, ils représentent à beaucoup d'égards un problème contemporain. Sauf à parler, bien sûr, dans des leçons concernant l'histoire économique de la France, du rôle des banquiers allemands et des marchands italiens à Lyon, au XVI^e siècle ; et des pionniers du négoce hollandais à Nantes au XVIII^e siècle. Mais telle ne fut pas cette année notre tâche particulière.

*

**

Il sera donc uniquement question, dans ce bref résumé, des minorités linguistiques, périphériques, géographiques. Elles peuvent, à leur tour, être classées en deux sous-groupes.

Dans les portions septentrionales de l'hexagone, proches du vieux domaine d'oïl, ces entités culturelles et territoriales se rattachent (ou se rattachaient) sauf exception à des districts administratifs et provinciaux qui les dépassent, les englobent. L'exception bien sûr est majeure : c'est l'Alsace. Celle-ci, à travers diverses métamorphoses, détient une conscience provinciale de plein exercice, qui s'affirme sous « l'Intendance d'Alsace » des XVII^e et XVIII^e siècles. En revanche, le destin des minorités germanophones de Lorraine est inséparable de l'existence propre, puis du rattachement à la France, des vastes territoires lorrains, à prédominance francophone et qui jadis se subdivisaient en duché, évêchés, etc. La petite zone flamingante de Dunkerque n'a de cohérence administrative que pour autant qu'elle appartient à l'ensemble autrement plus vaste des Pays-Bas du Sud (francophones) phagocytés par le Roi Soleil au XVII^e siècle. La Basse-Bretagne (celtique) est indéchirable du duché de Bretagne, dont la moitié orientale est gallophone.

Par contre, au sud de la Loire, ou plus exactement au sud des frontières dialectales, oïl/oc, nous avons affaire sous des formes diverses, à des minorités ou du moins à des territoires de plein exercice, parmi lesquelles la francisation (devenue aujourd'hui majoritaire, voire quasi totale) s'est imposée *de l'extérieur*, comme innovation transmise depuis l'anticyclone linguistique du Bassin parisien.

De là, deux approches différentes, de notre part, selon qu'il s'agit, par exemple, de la Lorraine, en première partie, ou du Roussillon, en un second volet.

Une autre forme de classification, plus simple consisterait à distinguer entre les minorités *non latines* au nord-est, au nord et à l'ouest (respectivement

alsacienne, lorraine-germanophone, flamande-flamingante, bretonne-celtophone, et basque) ; et les minorités de langue latine ou romane ; elles incluent les Roussillonnais *alias* Nord-Catalans, les Corses, les Franco-Provençaux ⁽²⁾ du Dauphiné, de Bresse, de Savoie et même jadis de Lyon. Enfin et surtout, les Occitans. Ceux-ci dont la dénomination fait du reste problème constituent et de loin l'aire linguistique la plus vaste ; elle vient immédiatement pour l'effectif humain et pour la superficie géographique après les zones d'oil.

*

**

Cet excursus périphérique relativement complet (même si manquèrent à nos présentes études, l'aire franco-provençale, Lyonnais, Bresse, Savoie, Dauphiné) nous a permis de tirer quelques conclusions, cette fois globales.

1. La chronologie des rattachements à la France est pour ainsi dire bifide : les pays d'oc rejoignent la zone d'oil *grosso modo* à partir du XIII^e siècle (c'est une conséquence, imprévue au départ, de la croisade anti-albigeoise). Il s'agit là du secteur le plus important, ou du « gros morceau » : car la synthèse française est essentiellement oc/oil. Par contre, les petites minorités que nous avons successivement envisagées dans le cours, et qui sont de faible taille, donc assez aisément « digestibles » par l'ensemble français, sont incorporées, elles, entre 1450 (première francisation des territoires basques) et 1766-1769 (rattachement de la Lorraine et de la Corse). Dans l'entre-deux, notons les incorporations de Bretagne (xvi^e siècle), Alsace, Flandre et Roussillon ⁽³⁾ (xviii^e siècle).

2. La conquête française des divers territoires, s'est opérée souvent, euphémisme, dans des conditions assez rudes. Ce fut le cas par exemple pour l'Alsace, la Flandre, la Bretagne, le Roussillon, la Corse, et certaines zones du Midi, notamment Languedoc (mais non Provence). Les troupes françaises ne se livraient pas à des atrocités contre les autochtones en tant que tels. Mais il suffisait du passage et du « repassage » des armées, venues du royaume jusque dans les territoires convoités, pour que soient infligées souffrance et violence aux habitants des régions ainsi parcourues par les soldats. Notons cependant la remarquable exception du Pays basque français : l'Etat capétien le rattacha de façon tout à fait pacifique entre 1450 et 1620. Est-ce l'une des raisons d'un certain irénisme des Basques de l'Hexagone vis-à-vis du pouvoir parisien, par contraste avec les attitudes de révolte qui font florès au sud et au sud-ouest des Pyrénées, dans le Guipuzcoa et la Biscaye, à l'égard de la Castille ; celle-ci s'étant avérée jadis beaucoup plus belliqueuse vis-à-vis des habitants de ces deux provinces...

(2) Compte tenu des dimensions nécessairement limitées du cours de cette année, nous ne pûmes y évoquer le cas relativement complexe des diverses minorités franco-provençales du Centre-Est, en Bresse, Lyonnais, Dauphiné, Savoie...

(3) La Savoie ne sera rattachée qu'en 1860.

3. Malgré divers sévices initiaux, l'incorporation à la France, au terme d'une ou deux générations, recueille en général un certain acquiescement de la part des sujets de telle ou telle portion de la périphérie, acquiescement à tout le moins passif, voire actif. Faut-il parler de résignation ? d'une simple « adhésion » ? Ou d'une adhésion vraie empreinte de bonne volonté ? On constate en tout cas l'évidence d'un rapprochement entre la zone rattachée et la métropole, rapprochement qui lui-même est annonciateur d'une possible et paisible intégration à venir. A titre comparatif, et même si le souvenir en est douloureux pour la France, l'exemple de l'Alsace des années 1910-1913, qui, moyennant l'octroi d'un statut d'autonomie interne, s'était plus ou moins faite à l'idée d'une re-germanisation, peut fournir d'intéressants repères.

4. Des résistances néanmoins se produisent encore pendant une longue période, et même après des siècles et des siècles de vie commune, telle que la menèrent ensemble le Centre et la périphérie. Réticence sourde et coriace ! On la rencontre çà et là, en diverses zones du pourtour, bien davantage qu'on ne l'enregistre dans les provinces du centre national de la galaxie capétienne, telles qu'Ile-de-France, Picardie, Champagne. Pourtant, ces refus qui émanent des minorités frontalières ne sont pas, sauf exception, franchement indépendantistes. Ils prennent simplement la forme classique d'une remise en cause de l'impôt, spécialement quand il s'agit de l'impopulaire taxe sur le sel, ou gabelle. C'est le cas à Bordeaux dès 1548, en Bretagne vers 1675, et à diverses reprises au Pays basque, en Roussillon, etc. Dans d'autres situations, les rébellions vont jusqu'à définir un particularisme régional. Songeons à la révolte de Montmorency en Languedoc en 1632. Evoquons aussi les petites rébellions basques en faveur de l'assemblée locale du *Biltzar* au temps de Louis XIV.

5. Quels que soient ces épiphénomènes, on doit pourtant reconnaître hors de tout jugement de valeur, qu'en règle générale le rattachement a rempli sa mission ; il a réalisé sa fin unificatrice. La même remarque vaudrait sans doute pour d'autres grands Etats européens : depuis la Russie jusqu'à l'Espagne, en passant par l'Allemagne, l'Italie ou l'Angleterre. Néanmoins, les achèvements français, sur ce point, figurent parmi les plus notables, du fait de l'économie des moyens, et aussi de l'élégance comme de la permanence des résultats. Une série de relais historiques a concouru aux succès qui furent obtenus dans ce secteur. Pendant longtemps, depuis le XIII^e siècle (incorporation du Languedoc) jusqu'au XVIII^e siècle (« soudure » de la Lorraine et de la Corse), le loyalisme au Roi tenait lieu de lien fédérateur. Il assurait pour des raisons de fidélité, encore à demi-féodale, l'attache entre centre et périphérie ; simultanément, il laissait subsister les structures particulières des provinces du pourtour (assemblées particulières des ordres et Etats régionaux, etc.). La vieille image du monarque justicier gardait toute sa vigueur, même pour des populations qui géographiquement demeuraient éloignées de Paris, du Val de

Loire ou de Versailles. Puis à l'heure où cette loyauté dynastique commençait à s'effriter, la Révolution française a donné au centralisme intégrationniste une nouvelle vigueur.

Entendons cette révolution, dans le sens « allongé » que propose François Furet, comme un immense bouleversement qui s'intercale entre 1789 et la décennie 1880, au cours de laquelle la Troisième République prend acte enfin des mutations intervenues. Elles sont d'ores et déjà irréversibles : il y a subordination des pays périphériques au pouvoir central, par l'intermédiaire des préfets ; mais en contrepartie, le citoyenneté est conférée à tous les adultes mâles, ainsi que le droit de vote et d'éducation gratuite, primaire, obligatoire. On assiste donc à des processus d'échange. Les minorités sont, ou seront peu à peu, dépossédées de leur langue ou de leur dialecte ; en guise de troc, elles reçoivent à part entière le don de l'identité française, avec ses avantages indiscutables : participation au Pouvoir grâce à la franchise électorale ; accès aux Lumières et à la promotion sociologique par l'enseignement généralisé. Ceci équilibre-t-il cela ? C'est à chacun d'en discuter. Mais un fait est certain : beaucoup de minoritaires périphériques (Flamands, Bretons, Occitans, Basques ou Corses) ont accepté d'un cœur léger ce sacrifice. A tout le moins l'ont-ils toléré sans déchirement fondamental ; la chose, pour de nombreuses personnes, allait de soi. A tort ou à raison ? L'historien n'a pas à juger. Tout uniment, le fait est là.

Reste que les particularismes n'ont pas disparu, tant s'en faut. Ils ont même surgi de nouveau en trois épisodes, au cours de la période 1850-1980. Et d'abord : entre 1850 et 1914, *grosso modo*, on assiste en Corse, au Pays basque, en Bretagne, en Flandres, dans le monde occitan, à l'éclosion d'une revendication culturelle encore assez peu politisée. Peut-être faut-il voir là l'effet boomerang d'une acculturation systématiquement répandue par la Troisième République, tant au niveau primaire qu'à l'échelon secondaire et supérieur. Elle facilite l'intégration nationale. Mais elle encourage du même coup, dans un certain public cultivé, le désir de retrouver les fameuses « racines », grâce au folklore local désormais mieux connu.

En second lieu, pendant l'entre-deux-guerres, intervient une prise de conscience politique ; elle peut aller, en Bretagne, jusqu'aux actes terroristes, à vrai dire bénins. Cette prise de conscience se traduit par la mise en œuvre d'organisations militantes, simultanément activistes et « folkloriques ». D'ordinaire, leurs leaders s'inspirent de mots d'ordre que fournissent la Droite conservatrice, et l'Eglise, ou du moins quelques éléments cléricaux. L'ultra-centralisme volontiers laïque que proposent, parfois sans nuances, les partis républicains au pouvoir, donne par contraste une agressivité « réactionnaire » aux demandes que formule un régionalisme en gestation. Divers agitateurs, quelque peu pro-allemands dans les Flandres, en Alsace et en Bretagne, ou pro-fascistes en Corse, réussissent en plusieurs occasions à exploiter sans

vergogne les bonnes intentions d'une partie des élites locales, dont les dirigeants à ce propos font preuve d'une naïveté désarmante.

Le conflit de 1939-1945 change à nouveau les données du problème. Dans la pire hypothèse (Alsace, et même Bretagne), le régionalisme ancien s'est compromis avec les occupants. L'après-guerre voit d'abord une mise en veilleuse des différents mouvements, et une remontée en force du centralisme. Puis aux années 1950 et 1960, les choses repartent, mais cette fois-ci vers la gauche, et bientôt l'extrême gauche. Les soixante-huitards ultérieurement reprennent à leur compte les vœux des minorités périphériques : celles-ci pourtant sont loin d'accepter dans tous les cas le soutien que leur offrent les nouveaux partisans du remodelage idéologique. En Corse, au Pays basque (sous l'influence voisine de l'ETA), en Bretagne, les poseurs de bombes se réclament de l'indépendantisme local ou de l'autonomisme ; ils sèment maintes fois la crainte, rarement la mort. A la limite, ils ne représentent qu'eux-mêmes, plus une poignée de sympathisants, durs ou mous. Réformistes ou révolutionnaires, ils ont du mal à dépasser la cote fatidique des 5 % aux élections législatives. Sauf exception, ils ne parviennent guère à établir une alliance avec les organismes d'expansion régionale : ceux-ci font valoir, sous le manteau de l'apolitisme, les intérêts économiques et professionnels d'entrepreneurs lassés par la tutelle de Paris.

Depuis 1981, le cycle de la contestation régionale semble être entré dans une phase de relatif assoupissement, si toutefois l'on excepte le cas isolé de la Corse. La Gauche au pouvoir a-t-elle satisfait les aspirations profondes de ceux de ses fidèles qui, par ailleurs, dans les provinces du pourtour, avaient jusqu'alors sacrifié de bon cœur, en surface, aux mânes de l'identité régionale ? Ou bien n'est-ce pas, plus profondément, parce que le problème s'est déplacé ? L'immigration maghrébine, devenue nombreuse, crée en effet, à la première génération, un prolétariat souvent insatisfait, et à la seconde, une importante minorité de « Beurs », dont les demandes ont un caractère *sui generis*, original, voire irréductible. Du coup ressort davantage, dans l'hexagone, l'uniformité *de facto* de certains Français de souche, ou même Européens de souche, qu'ils soient Bretons, Alsaciens, Flamands, Beaucerons ou Roussillonnais, Italiens ou Portugais. Enfin les forces profondes et puissantes d'intégration, issues de la société consumériste, mercantile, capitaliste et marchande d'images écartent un certain nombre de jeunes de l'ancienne recherche des « racines ». Dès lors, ceux-ci s'engagent sur les voies d'une culture internationalisée ; le rock évince le *festnoz* ⁽⁴⁾ ; l'apprentissage de la langue anglaise triomphe, sans difficulté, de l'étude des dialectes gascons, dont la résurgence fait problème. L'insularité corse, de ce point de vue, forme roc ou du moins « caillou » ; elle semble devoir résister davantage, pour une période encore indéterminée, à ces processus assimilateurs. Elle constitue, au

(4) Fête de nuit bretonne.

sein de l'isolation méditerranéenne un ultime obstacle. Elle met en échec, jusqu'à un certain point, les capacités d'uniformisation et même de broyage culturel que recèle par ailleurs, à tant d'égards, un continent européen sans rivages, sillonné par les autoroutes, unifié par les médias, délivré de la fastidieuse obligation des passeports qu'on n'a même plus besoin d'exhiber au passage des ci-devant frontières.

En fin de compte, la nationalité française aurait donc triomphé de la plupart des particularismes périphériques, quitte à ce que — chacun son tour ! — elle soit menacée par les capacités fusionnelles du nouveau *melting pot* dans lequel sont touillés sans merci ni ménagement les grands peuples de notre cap occidental de l'Eurasie. Ceux-ci sont en effet soumis, quels que soient les prestiges de leur culture propre, à divers malaxages : langue dominante (anglo-américaine) ; flot de productions télévisuelles et sonores, souvent mises au point outre-Atlantique ; suppression enfin des bordures nationales (l'acte unique de 1992). La France dans ces conditions saura-t-elle accomplir à l'égard des nouvelles minorités (maghrébine principalement) le geste unificateur qu'en fin de compte (à l'instar des Etats-Unis vis-à-vis de leurs immigrants, mais dans un tout autre contexte), elle avait remarquablement réussi à l'égard des petites ou grandes communautés linguistiques, qui lui étaient au départ hétérogènes ? Elle a su majoritairement se les incorporer, dans le cas des bretonnants, des occitans et de bien d'autres. Un second succès, grand et franc, vis-à-vis des nouveaux allogènes n'est pas inconcevable dans les temps à venir. Il n'est pas non plus, c'est le moins qu'on puisse dire, garanti d'avance.

E. L.R.L.